

A L'OPINION PUBLIQUE GUYANAISE.

Suite à la diffusion de différents sujets sur des médias locaux relatifs à ce que l'on pourrait communément appeler « le mouvement amérindien de Guyane » notamment dans sa structuration chronologique, ces derniers jours. Il me semble important d'apporter des éléments d'analyse et quelques repères sur le mouvement d'affirmation identitaire des peuples autochtones de Guyane. Aussi, cet écrit doit être considéré comme une modeste contribution à la réflexion.

1 – Des repères chronologiques :

L'Association des Amérindiens de Guyane Française – Emérillon-Palikour-Wayana-Wayãpi-Arawack-Galibi – (AAGF-EPWWAG) a été créée en décembre 1981 à Awala-Yalimapo, Auara et Les Hattes à l'époque. Les fondateurs historiques de cette structure restent incontestablement Paul Henri, Félix Tiouka et Thomas Appolinaire. L'AAGF-EPWWAG avait pour but de défendre les intérêts majeurs des communautés amérindiennes de Guyane.

En décembre 1984, elle a organisé le premier rassemblement des Amérindiens de Guyane à Awala-Yalimapo. Signe d'une prise de conscience collective, en présence d'élus locaux et du représentant de l'Etat en Guyane, l'AAGF-EPWWAG avait alors rendu publique les fondements du mouvement de revendications territoriales, économiques, sociaux, culturels et politiques des communautés amérindiennes de Guyane lors de ce rassemblement.

En décembre 1991, l'AAGF-EPWWAG fêtait à Awala-Yalimapo ses dix années d'existence. Le point focal des festivités a été la présentation de l'exposition « Pauwa itosanpola », « Des Amérindiens à Paris en 1892 ». Une exposition rappelant la période sombre des expositions coloniales dans les capitales européennes.

En juillet 1992, l'AAGF-EPWWAG a organisé la première conférence régionale des Amérindiens de Guyane à Awala-Yalimapo en présence de délégués venus du Suriname et du Vénézuéla. Après une analyse particulièrement critique de la situation politique et sociale des communautés amérindiennes de Guyane, les délégués avaient décidé par une résolution, la création de la Fédération des Organisations Amérindiennes de Guyane (FOAG) en tant qu'organe de coordination de la problématique amérindienne de Guyane en lieu et place de l'AAGF-EPWWAG. Compte tenu des

enjeux politiques identifiés, une autre décision importante issue de cette rencontre portait sur l'internationalisation de la question amérindienne de Guyane.

De juillet 1992 à décembre 1993, l'AAGF-EPWWAG a servi de support et de cadre juridique pour les premières actions de la FOAG.

Créée politiquement en juillet 1992, la FOAG a tenu juridiquement son premier congrès constitutif en décembre 1993 à Awala-Yalimapo. Les orientations politiques majeures ont été définies dans la résolution finale adoptée par les congressistes.

En décembre 1996, la FOAG a organisé son deuxième congrès à Awala-Yalimapo. Un des chapitres de la résolution finale de ce congrès portait sur l'importance de la revitalisation et de la consolidation de l'exercice de l'autorité coutumière dans les communautés amérindiennes de Guyane.

En avril 2001, la FOAG a réalisé son troisième congrès à Mana. Dans l'objectif d'être en cohérence avec le langage international, le terme Amérindien a été officiellement remplacé par celui d'Autochtone à l'issue de ce congrès. Un des principaux instruments traitant de la problématique autochtone à l'échelle internationale étant (en cours d'élaboration et de négociation à l'époque) la déclaration de l'Organisations des Nations Unies (ONU) sur les droits des peuples autochtones adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en septembre 2007.

En juillet 2010, la FOAG a organisé son quatrième congrès à Kourou.

2 – Sur le plan juridique :

La création de la FOAG a été déclarée à la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni en janvier 1994 et parue au journal officiel en avril 1994. A l'issue des deuxième et troisième congrès de la FOAG respectivement en décembre 1996 et avril 2001, les modifications opérées dans les statuts, les changements nominatifs intervenus dans les instances dirigeantes, le changement de terminologie effectué dans l'appellation de la structure ont été régulièrement enregistrés à la sous-préfecture de Saint-Laurent du Maroni.

L'enregistrement auprès de l'autorité compétente des changements nominatifs intervenus dans les instances dirigeantes de la FOAG lors du conseil de coordination en février 2002 à Awala-Yalimapo avait été confié au coordinateur général par intérim.

En août 2010 suite au quatrième congrès de la FOAG, la création d'une nouvelle entité associative dénommée Fédération des Organisations Autochtones de Guyane (FOAG) a été déclarée à la préfecture de la région Guyane. Aujourd'hui, il serait aisé de comprendre donc que lors de ce congrès, aucune référence n'aurait été faite à la FOAG créée en décembre 1993 et déclarée en janvier 1994.

Il serait important aussi de souligner qu'aucun document issu du dernier de la FOAG ne mentionne le changement d'appellation de cette dernière, ni la création d'une nouvelle structure qui agirait en lieu et place de la FOAG. L'espace de débat sur ces éléments d'une importance capitale revenant au seul congrès de la FOAG, en tant instance suprême.

Dans l'état actuel des choses, il pourrait donc être affirmé qu'aucune autre organisation autochtone ayant pour ambition de rayonner à l'échelle de la Guyane ne serait en mesure de se prévaloir des orientations politiques contenus dans les documents issus de l'ensemble des congrès de la FOAG.

Depuis sa création, les représentants de la FOAG ont été :

1. Juillet 1992/décembre 1996 : Félix Tiouka, Président ensuite Coordinateur général.
2. Décembre 1996/avril 2001 : Jocelyn Thérèse, Coordinateur général.
3. Avril 2001/février 2002 : Ghislaine Kilinan, Coordinatrice générale.
4. Février 2002/juillet 2010 : Jean-Aubéric Charles, Coordinateur général par intérim.
5. Juillet 2010/Janvier 2011 : Florencine Edouard, Coordinatrice générale.

Cependant, le droit de créer une entité associative à l'échelle globale ou partielle des communautés autochtones de Guyane reste plein et entier. Pour illustrer cette thèse et à l'instar de la manière dont se sont structurés les peuples autochtone de l'Amazonie, on pourrait retrouver par exemple en Guyane :

L'Organisation des Peuples Autochtones de Guyane (OPAG) qui concernerait la globalité de la population autochtone de Guyane.

La Coordination des Organisations des Peuples Autochtones de Guyane (COPAG) qui intégrerait l'ensemble des associations (foncières) autochtones de Guyane.

L'Organisation des Peuples Autochtones de l'Ouest Guyanais (OPAOG) qui regrouperait la population autochtone d'une aire géographique bien déterminée.

L'Organisation du Peuple Kali'na de Guyane (OPKG) qui agirait pour le seul peuple kali'na.

3 – Quelle interaction ou articulation avec le Conseil des Chefs Coutumiers de Guyane ?

Le Conseil des Chefs Coutumiers de Guyane (CCCG) a été créé en 1993 à Awala-Yalimapo. Elle est à l'origine de la première rencontre des chefs coutumiers de Guyane en novembre 1993 à Awala-Yalimapo. Cependant, il serait judicieux de comprendre par cette volonté de structuration des Yopoto – Chef en Kali'na – davantage l'existence d'un conseil des chefs des communautés autochtones (Kali'na-Lokono-Pahikweneh-Teko-Wayana-Wayãpi) de Guyane. La communauté ou village étant l'unité de vie de référence des peuples autochtones de Guyane, le chef reflète en tout premier lieu l'organisation politique, sociale et spirituelle de la communauté.

Aujourd'hui, le questionnement juste et légitime pourrait porter sur les missions effectives du CCCG et l'articulation qui existerait avec celles de la FOAG. D'autant plus qu'on pourrait être amené assez facilement à comprendre que le CCCG compterait aussi en son sein les chefs coutumiers des populations bushi nengué. Le terme autochtone n'étant pas affiché dans l'intitulé de la structure.

Il est à noter aussi que depuis la naissance de ce que l'on pourrait appeler « le mouvement amérindien de Guyane », les Chefs des communautés autochtones de Guyane ont toujours été des observateurs de tout premier plan dans les rassemblements de l'AAGF-EPWWAG et les congrès de la FOAG.

Il s'agirait aujourd'hui d'avoir une lecture beaucoup plus fine des relations de travail entre ces deux entités. L'organisation mandatée pour la coordination de la problématique autochtone de Guyane serait-elle réellement au service des chefs des communautés autochtone de Guyane ? Et donc des peuples autochtones de Guyane ? L'intérêt ne serait-il pas que ces deux entités soient complémentaires dans leurs actions respectives et qu'elles se renforcent mutuellement au profit réel des peuples autochtones de Guyane ?

4 – La FOAG et la COICA :

La Coordination des Organisations Indigènes du Bassin Amazonien (COICA) a été créée en mars 1984 à Lima au Pérou lors du premier congrès des organisations indigènes du bassin amazonien. La FOAG a intégré le processus politique indigène amazonien en novembre 1992 lors du quatrième congrès de la COICA à Manaus au Brésil. Aujourd'hui la COICA est constituée par neuf organisations indigènes (Cidob, Coiab, Opiac, Confeniae, Apa, Foag, Aidesep, Ois, Orpia) implantées dans les neuf

pays du bassin amazonien (Bolivie, Brésil, Colombie, Equateur, Guyana, Guyane française, Pérou, Suriname, Vénézuéla).

Depuis sa création, les représentants légaux de la COICA ont été :

1. 1984/1992 : Evaristo Nungkuag Ikanan, Président. Organisation Aidesep du Pérou.
2. 1992/1996 : Valerio Grefa Uquiña, Coordinateur général. Organisation Confeniae d'Equateur.
3. 1996/2001 : Antonio Jacanamijoy Tisoy, Coordinateur général. Organisation Opiac de Colombie.
4. 2001/2005 : Sebastião Haji Manchinery, Coordinateur général, Organisation Coiab du Brésil.
5. 2005/2009 : Egberto Tabo Chipunavi, Coordinateur général. Organisation Cidob de Bolivie.

Actuellement, le représentant légal de la COICA est :

6. 2009/2013 : Edwin Vasquez Campos, Coordinateur général. Organisation Aidesep du Pérou.

Depuis 1992, la FOAG participe aux travaux du Conseil de Coordination de la COICA (CCC) à travers le Coordinateur général ou son représentant. De 2001 à 2005, la FOAG a participé aux travaux du Conseil Directif de la COICA (CDC) par le biais de son délégué Jocelyn, Roger THERESE qui a occupé la fonction de Vice-coordinateur général de la COICA durant cette période. La FOAG a régulièrement participé aux différents congrès statutaires de la COICA sauf au septième congrès en juin 2005 à Santa Cruz en Bolivie.

Franck APPOLINAIRE.

1991-1992 : Assistant administratif du Président de l'AAGF-EPWWAG.

1994-1995 : Assistant technique du Coordinateur général de la FOAG.

1996-2001 : Coordinateur délégué de la FOAG.

2001-2010 : Coordinateur délégué de la FOAG.

1997 : Délégué de la FOAG au cinquième congrès de la COICA à Georgetown au Guyana.

2001 : Vice-président du sixième congrès de la COICA à Laéticia en Colombie.